

**Réunion parlementaire à l'occasion de la 24<sup>e</sup> Conférence des Parties  
à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP24)  
Cracovie, 9 décembre 2018**

Le 9 décembre 2018, l'UIP et la Diète polonaise ont organisé à Cracovie une réunion parlementaire sur le climat au mi-temps de la 24<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, COP24). Le groupe français de l'UIP était représenté par Joël BIGOT, sénateur, et Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, député, auxquels s'est joint Ronan DANTEC, sénateur.

Après les allocutions introductives de Beata Mazurek, vice-présidente du Sejm de Pologne, et Gabriela Cuevas Barron, présidente de l'UIP, Mme Hafida Lahiouel, directrice des affaires juridiques de la CCNUCC, représentant Patricia Espinosa, directrice exécutive de la CCNUCC, a présenté l'état de la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015 en se déclarant inquiète de la situation, les émissions de gaz à effet de serre étant reparties à la hausse en 2017 et vraisemblablement aussi en 2018, le GIEC estimant que le monde ne respecte pas le calendrier de la limitation de la hausse de la température moyenne à 2° C.

Niklas Hagelberg, coordinateur du Programme sur les changements climatiques d'ONU Environnement, a ensuite quantifié l'état des émissions de gaz carbonique depuis 2014 et présenté les prévisions pour les années à venir. Si 57 pays représentant 67 % des émissions mondiales devraient atteindre leur pic d'émission en 2020, le pic des émissions mondiales n'a pas été observé en 2017 contrairement aux prévisions, sauf aux Etats-Unis, en Union européenne et en Russie (mais dont les émissions repartent à la hausse depuis), aucun autre pays du G20 n'ayant atteint son pic. Avec 53,3 Gt d'émissions en 2017, il faudrait réduire les émissions de 13 à 15 Gt d'ici 2030 pour tenir la courbe d'une limitation à 2° C de la hausse de la température moyenne et de 29 à 32 Gt pour tenir la courbe d'une limitation à 1,5° C. Pour tenir ces limites inscrites dans l'Accord de Paris, il faudrait multiplier par trois les ambitions de réduction des émissions présentées par les États pour contenir la hausse de la température moyenne sous les 2° C ou par cinq pour tenir la limite de 1,5° C. Par ailleurs, il a indiqué qu'en 2017, les changements climatiques ont causé 330 milliards de dollars de pertes économiques dans le monde, dont seuls 136 milliards étaient assurés. En comparaison, le GIEC estime que, selon les hypothèses, 70 à 300 milliards de dollars d'investissements par an seraient nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques. L'ONU a présenté un plan global d'investissement de 410 milliards dont il convient de quantifier précisément les objectifs, définir les termes, les obligations, les droits et la gouvernance. Il a fourni de nombreux exemples concrets de solutions mises en œuvre.

Maria Socorro Manguiat, cheffe de l'unité du droit de l'environnement national d'ONU Environnement, qui a souligné que les actions volontaires ne permettraient pas à elles seules d'atteindre les objectifs de réduction des émissions, Alina Averchenkova, chercheuse au Grantham Research Institute de la London School of Economics, qui a présenté les législations britannique et mexicaine, et Matthew Moorhead, conseiller juridique principal du secrétariat du Commonwealth, ont présenté le débat sur le développement et le renforcement des cadres juridiques nationaux de l'action climatique.

Joël Bigot et Hubert Julien-Laferrière se sont alors réunis avec, entre autres, les délégations allemande, belge, indonésienne, pakistanaise et Anna Paluch, députée polonaise, rapporteure du projet de document final, pour discuter d'aménagements rédactionnels, notamment pour

évoquer le dernier rapport du GIEC appelant au triplement des efforts de réduction des émissions de gaz carbonique, introduire une référence à l'économie circulaire, souligner la nécessité d'une soutenabilité des investissements à long terme en matière d'innovation liée à la transition énergétique et supprimer une référence aux tsunamis comme manifestation du réchauffement climatique.

La délégation française a ensuite déjeuné avec M. Michal Sewerynski, vice-président du Sénat polonais et ancien ministre de la science, de l'enseignement supérieure et de l'éducation, parfaitement francophone, avec lequel elle a longuement échangé sur les situations politiques en France et en Pologne, sur l'importance des centrales à charbon pour l'économie polonaise, que le Gouvernement modernise cependant afin de réduire les émissions de carbone et de particules, sur les investissements dans les énergies renouvelables, notamment l'éolien, sur la situation des travailleurs polonais installés à l'étranger, notamment le million de citoyens polonais installés au Royaume-Uni et en Irlande.

Dans l'après-midi, Daniel Besley, spécialiste des changements climatiques à la Banque mondiale, a présenté des exemples de succès et d'échec de tarification carbone dans le monde. La Côte-d'Ivoire et le Parlement panafricain ont notamment dénoncé l'approche par les taxes du changement des comportements, les députés constatant qu'il ne leur est pas possible de défendre ces taxes auprès des électeurs car au final c'est la population qui doit les supporter. L'interdiction d'importer des véhicules de plus de 5 ans en Côte-d'Ivoire a soulevé une révolte, continuer à promouvoir cette approche par les taxes risquant de « faire habiller le monde en jaune », comme en France.

En fin de réunion, Anna Paluch, députée, rapporteure polonaise, a présenté le document final de la réunion qui sera soumis à la présidence de la COP24 en indiquant que les modifications de dernière heure aux paragraphes 4, 7, 9 et 12 n'ont pas pu être transcrites. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a regretté l'absence de texte écrit qui ne permet pas d'apprécier le contenu du document qui va être adopté, contrairement aux usages des assemblées parlementaires, et demandé à la rapporteure de préciser les dernières modifications pour vérifier qu'elles correspondent à ce qui était convenu lors de la réunion multilatérale tenue avant le déjeuner. Claudia Roth, vice-présidente du Bundestag allemand, a vivement dénoncé l'absence de texte écrit, ce qui ne permet pas à l'Allemagne d'émettre un vote favorable. Après plusieurs interventions, notamment de l'Allemagne et de la Belgique réitérant leurs propositions d'aménagements rédactionnels, la présidence polonaise de la réunion a demandé à la salle si elle était d'accord avec le texte présenté oralement, la majorité de la salle ayant répondu par l'affirmative, le document final a été adopté malgré plusieurs délégations (notamment l'Allemagne et la Belgique) déclarant haut et fort s'opposer à une telle procédure, ces délégations, mais également la France, se réservant le droit d'émettre des réserves ultérieurement au vu du texte qui sera publié.